

## **REGLEMENT DE L'ESPACE JEUNES TALENTS / TREMLIN MUSICAL**

**Art 1 :** Le conseil municipal des jeunes de Gruissan organise une manifestation intitulée « Espace jeunes talents, Tremplin Musical » le samedi 28 janvier 2017 de 15h à 18h, au Palais des Congrès de Gruissan, dans le cadre du festival « Grissanòt et Compagnie » organisé par la Maison des Jeunes et de la Culture de Gruissan et la Ville de Gruissan

**Art 2 :** Cette scène est ouverte à tous les jeunes jusqu'à l'âge de 20 ans.

**Art 3 :** Toutes les disciplines musicales sont acceptées (Chant, groupes musicaux, instruments solos, etc...)

**Art4 :** Les bulletins de candidatures seront à retirer auprès du service jeunesse de la mairie de Gruissan (ou téléchargeable sur le site de la ville et celui de la MJC de Gruissan) à partir du jeudi 1er Décembre 2016. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 20 janvier 2017. Le nombre de places est limité en fonction du temps disponible.

**Art 5 :** les prestations scéniques ne doivent pas excéder 15 minutes.

**Art 6 :** Les supports sonores devront être sur clef USB. Les groupes musicaux devront fournir une fiche technique détaillée ou au moins décrire le dispositif qu'ils souhaiteront utiliser. Les musiciens devront fournir leurs instruments.

### **Art 7 : Jury**

Un jury expérimenté conseillera les candidats à l'issue de leur prestation sur des critères d'expression scénique, énergie et créativité.

Tous les renseignements peuvent être pris à la MJC au 04/68/49/61/87 ou [mjc.gruissan@free.fr](mailto:mjc.gruissan@free.fr)